



Neuf Normands sur dix vivent dans une aire d'attraction des villes

Les aires d'attraction des villes définissent l'étendue de l'influence de pôles, concentrant fortement la population et l'emploi, sur les communes environnantes, leurs couronnes. En Normandie, 91 % des habitants résident dans l'une des 58 aires d'attraction des villes de la région. Contrairement au niveau national, la population normande vit moins souvent dans les pôles et plus fréquemment dans les couronnes. Entre 2007 et 2017, les aires de plus de 200 000 habitants portent la croissance démographique normande, tandis que la population des aires moins peuplées reste stable. Sur la période, la population recule globalement de 0,3 % par an dans les pôles en Normandie, soit l'évolution la plus défavorable parmi les régions métropolitaines. L'emploi, plus concentré dans les pôles, mais également les logements et l'accessibilité aux services, sont déterminants pour le choix du lieu de résidence. Ce choix varie selon l'âge et le mode de cohabitation. Les jeunes, les personnes seules et les familles monoparentales sont plus représentés dans les pôles, tandis que les couples plus âgés résident davantage dans les couronnes.

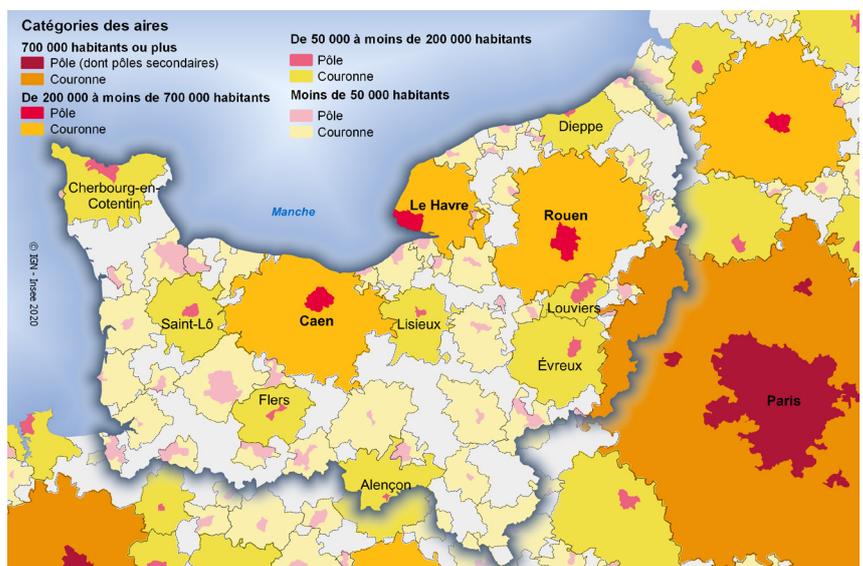
Thibaut Louza, Caroline Poupet (Insee)

L'aire d'attraction d'une ville définit l'étendue de son influence sur les communes environnantes, mesurée par les déplacements domicile-travail. Les aires sont composées de « pôles », ensembles de communes qui concentrent fortement la population et l'emploi, et de leurs « couronnes », constituées des communes dont au moins 15 % des actifs travaillent dans le pôle (*encadré*). Au sein du pôle, la commune la plus peuplée est appelée « commune-centre ». Certaines communes, appelées communes « hors attraction des villes », ne sont sous l'influence d'aucun pôle. Le zonage en aires d'attraction des villes succède au zonage en aires urbaines de 2010.

58 aires d'attraction des villes regroupent 91 % des habitants de la Normandie

58 aires d'attraction des villes ont au moins une partie de leur territoire en Normandie. Elles couvrent 2 025 communes, soit les trois

1 Trois aires de plus de 200 000 habitants en Normandie



Note : seules les aires d'au moins 50 000 habitants sont étiquetées. Les zones apparaissant en blanc/gris sur la carte comportent uniquement des communes « hors attraction des villes ».
Champ : France, limites territoriales en vigueur au 1^{er} janvier 2020
Source : Insee, zonage en aires d'attraction des villes 2020

quarts des communes normandes. Certaines aires, comme celles de Paris, Alençon ou Nogent-le-Rotrou, se situent majoritairement en dehors de la région (figure 1).

Dans la région, 91 % de la population vit dans l'aire d'attraction d'une ville (figure 2), soit 2 points de moins qu'au niveau national (93 %), proportion qui varie de 86 % en Corse à 100 % en Île-de-France. Par rapport à ce critère, la Normandie se classe au 8^e rang des régions métropolitaines. 4 % des Normands vivent dans la couronne de l'aire de Paris, soit environ 135 000 personnes.

La région compte trois aires de 200 000 à 700 000 habitants qui regroupent 45 % de la population : Rouen (699 000 habitants), Caen (468 000 habitants) et Le Havre (337 000 habitants). La Normandie fait partie des trois régions métropolitaines, avec le Centre-Val de Loire et la Bourgogne-Franche-Comté, qui ne comprennent pas d'aires de plus de 700 000 habitants, bien que celle de Rouen soit très proche de ce seuil.

Huit aires de 50 000 à 200 000 habitants couvrent 20 % de la population régionale. Leur taille varie de 53 000 habitants pour l'aire de Flers à 153 000 pour celle de Cherbourg-en-Cotentin. Enfin, 46 aires de moins de 50 000 habitants (allant de 1 800 habitants pour l'aire de Flamanville à 48 000 pour celle de Granville), concentrent 21 % de la population.

Moins d'un Normand sur dix (9 %) vit dans l'une des 627 communes « hors attraction des villes ». Ces communes ne comptent que 500 habitants en moyenne mais couvrent un quart de la surface régionale. Elles peuvent toutefois être sous l'influence de petites villes, mais qui ne répondent pas aux critères retenus pour définir des pôles dans le zonage en aires d'attraction des villes.

La population normande vit moins dans les pôles

Moins de quatre Normands sur dix vivent dans un pôle, ce qui est inférieur à la moyenne nationale (51 %). La Normandie se classe ainsi en 9^e position des régions métropolitaines (sur 13), cette part variant de 32 % en Bretagne à 86 % en Île-de-France. Si la part de Normands résidant dans les communes-centres est similaire au niveau national (28 %), la concentration de la population dans les autres communes en pôle est en revanche deux fois plus faible dans la région (11 % contre 23 % au niveau national).

En Normandie, la population est donc plus concentrée dans les couronnes (52 % de la population normande contre 42 % France entière). Cette plus forte concentration se retrouve surtout dans les aires de moins de 50 000 habitants (54 % contre 47 %), aires dans lesquelles résident 21 % des Normands, soit une part deux fois plus importante qu'au niveau national (12 %). La présence sur le territoire de

Méthode de construction du zonage en aires d'attraction des villes

Le zonage en aires d'attraction des villes (ZAAV) 2020 se substitue au zonage en aires urbaines (ZAU) de 2010. Le ZAAV définit l'aire d'influence d'un pôle de population et d'emploi sur les communes environnantes. Cette influence est mesurée par l'intensité des déplacements domicile-travail. Les aires d'attraction des villes sont des entités économiques cohérentes : une politique publique ciblée sur un pôle pourra avoir des conséquences sur l'ensemble de son aire d'attraction.

Les pôles sont définis principalement à partir de critères de densité et de population totale, suivant une méthodologie cohérente avec celle de la grille communale de densité [de Bellefon M-P. et al., 2019]. Plus précisément, la méthode considère la population dans chaque carreau d'1 km de côté, puis agrège les carreaux contigus de même densité afin de former des « taches ». Le niveau d'une « tache » dépend de la densité des carreaux et de la population totale qu'elle contient. Si plus de 50 % de la population d'une commune appartient à une tache d'un certain niveau, ce niveau est attribué à la commune. Deux communes contiguës de même niveau font partie d'un même pôle si elles ont en commun une tache sur leur territoire, ou si l'une d'entre elles envoie au moins 15 % de ses actifs dans la seconde. Un seuil d'emplois est ajouté de façon à éviter que des communes essentiellement résidentielles, comportant peu d'emplois, soient considérées comme des pôles.

Les très grands pôles (niveau A) coïncident avec les « cités », le niveau le plus élevé de la grille de densité, utilisées par Eurostat et l'OCDE pour les comparaisons internationales. Utiliser la grille de densité européenne permet de définir des pôles transfrontaliers avec une méthodologie identique pour la partie française et étrangère. Ceux-ci sont constitués de pôles de niveau A, contigus de part et d'autre de la frontière. Les « cités » situées entièrement à l'étranger qui attirent des communes françaises sont également considérées comme pôles.

Si un pôle envoie au moins 15 % de ses actifs travailler dans un autre pôle de même niveau, les deux pôles sont associés et forment ensemble le cœur d'une aire d'attraction. Ainsi, l'aire de Paris comprend non seulement un pôle principal centré sur la commune de Paris, mais aussi quatre pôles secondaires (Creil, Mantes-la-Jolie, Meaux et Melun).

Les communes qui envoient au moins 15 % de leurs actifs travailler dans le pôle constituent la couronne de l'aire d'attraction du pôle. Cette méthode est harmonisée avec celle des « *Functional Urban Areas* » (FUA) diffusées par Eurostat et l'OCDE.

Une fois que les communes appartenant à une aire de niveau A ont été définies, on détermine, parmi les autres communes, les pôles de niveau B avec des seuils de population et d'emploi moins élevés, puis la couronne de ces pôles de niveau B (figure de l'encadré). Ensuite, on définit les pôles et les couronnes des aires de niveau C, puis ceux de niveau D. Ce principe d'agrégation est dit « hiérarchique ». Cela implique que l'aire d'attraction d'un pôle A reflète l'ensemble des communes qui envoient au moins 15 % de leurs actifs travailler dans le pôle A en question. L'aire d'attraction d'un pôle B reflète l'ensemble des communes qui envoient au moins 15 % de leurs actifs travailler dans un pôle B, et qui ne sont pas déjà attirées par un pôle A, etc. C'est donc l'attraction du pôle de niveau le plus élevé qui domine.

Les communes n'appartenant ni à un pôle ni à une couronne sont appelées *communes hors attraction des villes*.

Les niveaux de pôles servent uniquement à la construction du zonage. Les aires sont ensuite classées suivant le nombre total d'habitants de l'aire. Les seuils retenus sont : Paris, 700 000 habitants, 200 000 habitants et 50 000 habitants. Les aires dont le pôle est situé à l'étranger sont classées dans la catégorie correspondant à leur population totale (française et étrangère).

Seuils de construction des pôles du zonage en aires d'attraction des villes

Type de pôle	Densité des carreaux (hab/km ²)	Population minimale de l'agrégat de carreaux	Nombre d'emplois minimal dans l'ensemble de communes constituant le pôle
Niveau A	1 500	50 000	10 000
Niveau B	1 500	5 000	5 000
Niveau C	300	5 000	1 500
Niveau D	300	1 000	1 500

Lecture : un agrégat de niveau A est un ensemble de carreaux de plus de 1 500 habitants/km² contigus, tel que plus de 50 000 habitants vivent dans cet agrégat.

Une commune de niveau A comporte plus de 50 % de ses habitants dans un agrégat de niveau A.

Un pôle de niveau A est un ensemble de communes de niveau A contiguës, qui contient au moins 10 000 emplois.

la couronne de Paris accentue également cette surreprésentation de la population dans les couronnes en Normandie.

La croissance démographique normande portée par les plus grandes aires

En Normandie, la population progresse de 0,2 % par an en moyenne entre 2007 et 2017, un rythme inférieur au niveau national (0,5 %). Dans son ensemble, la population des trois aires de plus de 200 000 habitants augmente de 0,3 %, portée par l'excédent naturel. Ce dynamisme démographique, proche de celui

observé dans la plupart des aires de plus de 200 000 habitants du grand quart Nord-Est de la France, reste cependant nettement inférieur à celui d'aires d'autres régions comme la Nouvelle-Aquitaine ou l'Occitanie.

Ces grandes aires normandes présentent certaines spécificités (figure 3). Dans l'aire de Caen, la croissance démographique est plus marquée (+ 0,6 % par an) et résulte à la fois d'un excédent des naissances sur les décès et d'un solde migratoire positif. Pour l'aire de Rouen, la hausse plus modérée (+ 0,3 %) n'est portée que par le solde naturel, les départs étant plus nombreux que les arrivées (- 0,2 %).

Dans l'aire du Havre, la population se replie de 0,1 % par an, en raison du déficit migratoire que ne compense pas l'excédent naturel.

La population des aires de 50 000 à 200 000 habitants est stable en Normandie entre 2007 et 2017, alors qu'elle augmente de 0,3 % au niveau national. Sur cette période, la quasi-totalité des aires normandes de cette taille connaît un excédent naturel et un déficit migratoire. En fonction de la prégnance de l'un ou l'autre de ces facteurs, les dynamiques démographiques varient selon les territoires. Les aires de Cherbourg, Lisieux et Dieppe perdent en effet des habitants au regard d'un excédent naturel qui ne parvient pas à compenser le déficit migratoire. En revanche, dans les aires d'Évreux et de Louviers caractérisées par un excédent naturel marqué (+ 0,6 %), la population progresse sur la période.

Si la population des aires de moins de 50 000 habitants est également stable entre 2007 et 2017, la dynamique varie sur la période. La population augmente en effet de 0,3 % par an entre 2007 et 2012, portée par l'excédent migratoire, mais recule ensuite de 0,2 % par an entre 2012 et 2017, du fait d'un déficit naturel et d'un solde migratoire revenu à l'équilibre. Des différences territoriales peuvent là aussi être observées. Les petites aires de l'Orne perdent des habitants alors que les aires de Beuzeville, Pont-Audemer et du Neubourg, toutes situées dans l'Eure, bénéficient d'une forte croissance de leur population, supérieure à 0,8 % par an, grâce aux migrations.

Les pôles normands perdent des habitants

Alors que l'ensemble des pôles nationaux gagnent des habitants entre 2007 et 2017 (+ 0,3 % par an en moyenne), la population des pôles normands recule de 0,3 % par an sur cette période. Cette décroissance classe la Normandie en dernière position des régions métropolitaines. Elle résulte d'un fort déficit migratoire qui n'est pas compensé par un excédent naturel qui reste plus faible que dans l'ensemble des pôles français. Ce recul de la population est observé quelle que soit la taille de l'aire, en particulier dans les pôles des aires de moins de 50 000 habitants qui cumulent déficits naturel et migratoire.

En revanche, au sein des couronnes, le dynamisme démographique est comparable à celui du niveau national (+ 0,6 % par an sur 2007-2017), porté par un excédent naturel et migratoire. Toutefois, comme sur l'ensemble du territoire français, la périurbanisation ralentit. Le taux de croissance de la population, qui était de 0,8 % par an entre 2007 et 2012, n'est plus que de 0,3 % entre 2012 et 2017. La dynamique migratoire s'essouffle, quelle que soit la taille de l'aire.

Dans les communes normandes hors attraction des villes, la population est stable entre 2007 et 2017, alors qu'elle progresse de 0,2 % par an

2 4 % de la population normande vit sous l'influence de l'aire de Paris

Nombre de communes et population selon la taille de l'aire et selon la catégorie de commune

	Normandie ⁽¹⁾				France entière	
	Nombre de communes	Population 2017	Part de la population (en %)	Part de la population cumulée (en %)	Part de la population (en %)	Part de la population cumulée (en %)
Aire de Paris	118	135 353	4,1	4,1	19,5	19,5
Aire de 700 000 hab. ou plus (hors Paris)	0	0	0,0	4,1	19,7	39,2
Aire de 200 000 à moins de 700 000 hab.	729	1 503 764	45,2	49,2	23,5	62,7
Aire de 50 000 à moins de 200 000 hab.	502	678 872	20,4	69,6	18,5	81,2
Aire de moins de 50 000 hab.	676	700 920	21	90,6	12,2	93,3
Pôle	101	1 298 891	39,0		50,8	
<i>dont commune-centre</i>	52	927 205	27,8	27,8	27,9	27,9
<i>dont autre commune en pôle</i>	49	371 686	11,2	39,0	22,8	50,8
Commune de la couronne	1 924	1 720 018	51,6	90,6	42,5	93,3
Commune hors attraction des villes	627	311 569	9,4	100,0	6,7	100,0
Ensemble	2 652	3 330 478	100,0		100,0	

⁽¹⁾ Hors communes extra-régionales des aires s'étendant au-delà du périmètre de la région ou de la France

Note : les parts sont arrondies au plus près de leurs valeurs réelles. La somme des parts peut être de fait légèrement différente de 100,0 %.

Champ : France entière, limites territoriales communales en vigueur au 1^{er} janvier 2020

Source : Insee, recensement de la population 2017

en moyenne sur l'ensemble de ces communes France entière. Dans la région, l'excédent migratoire, bien que plus faible qu'au niveau national, compense le déficit naturel. Cette stabilité normande sur une décennie recouvre toutefois une rupture de tendance : la population croît de 0,3 % en moyenne par an entre 2007 et 2012, puis baisse de 0,3 % par an entre 2012 et 2017. La dynamique récente est donc plutôt à la baisse dans la région pour ces territoires hors attraction des villes.

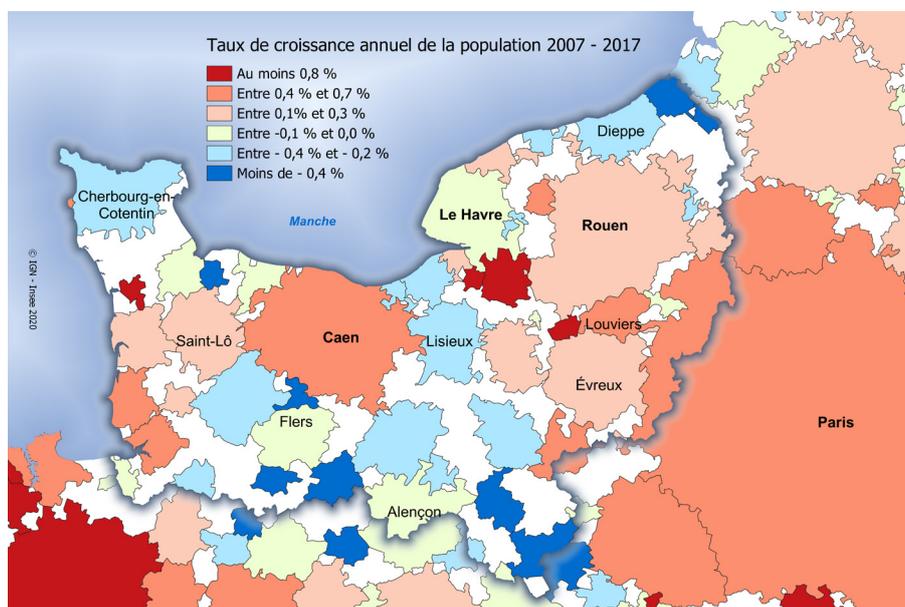
L'emploi plus concentré dans les pôles

Les pôles concentrent en Normandie 57 % des emplois alors que seuls 36 % des actifs y résident. La région se distingue de l'ensemble du territoire français par une plus forte concentration des emplois dans les pôles,

dans les communes-centres comme dans les autres communes en pôle (figure 4). Dans les couronnes et les communes hors attraction des villes, les emplois sont en revanche moins nombreux que les actifs occupés, et ceci de façon plus marquée dans la région qu'au niveau national.

Cette forte concentration d'emplois dans les pôles peut inciter certains ménages à s'y installer de manière à limiter leurs trajets domicile-travail. Toutefois, les choix de localisation des ménages résultent davantage d'un compromis entre accessibilité aux emplois et surface des logements. Dans les pôles, la bonne accessibilité aux emplois et aux services est associée à un prix élevé de l'immobilier. À l'inverse, les couronnes offrent une moindre densité d'emploi, mais des logements plus

3 Une croissance soutenue dans les aires de l'Eure



Note : seules les aires d'au moins 50 000 habitants sont étiquetées. Les communes hors d'attraction des villes figurent en blanc.

Champ : France, limites territoriales en vigueur au 1^{er} janvier 2020

Source : Insee, zonage en aires d'attraction des villes 2020, recensement de la population 2017

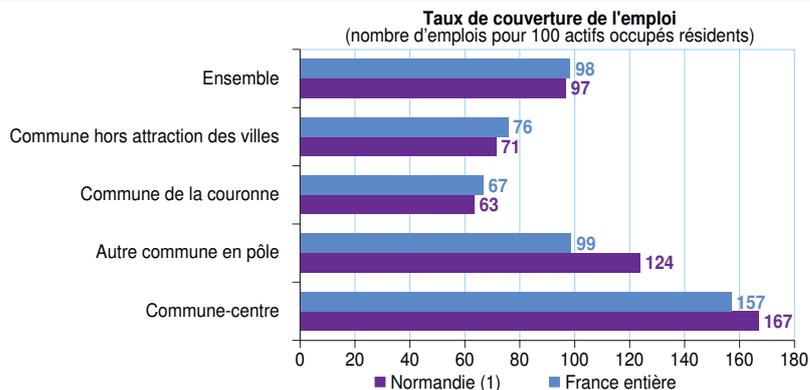
abordables. En Normandie, 22 % des ménages en couronne vivent dans un logement de 120 m² ou plus, contre 8 % dans les pôles. La détermination de la localisation dépend donc des préférences individuelles, elles-mêmes dépendantes de l'âge, de la structure familiale, etc.

Les jeunes adultes, les personnes seules et les familles monoparentales, plus présents dans les pôles

Les jeunes de 15 à 29 ans sont, en Normandie comme au niveau national, plus présents dans les pôles. Ils y représentent 21 % de la population contre 15 % dans les couronnes. Cette surreprésentation augmente avec la taille de l'aire. Elle est maximale dans les pôles de Caen et de Rouen (respectivement 27 % et 24 % de la population), notamment en raison de la présence de grands centres universitaires. À l'inverse, la population des 30-59 ans est plus présente dans les couronnes : 40 % de la population contre 36 % dans les pôles. Enfin, les personnes de 60 ans ou plus sont surreprésentées dans les communes hors attraction des villes (32 % de la population, contre 27 % dans les pôles et 26 % dans les couronnes). Lorsqu'ils vivent dans une aire, les seniors privilégient le cadre de vie. C'est pourquoi ils représentent au moins 40 % de la population de pôles littoraux comme Granville, Pontorson, Dives-sur-Mer ou Trouville-sur-Mer.

Les familles monoparentales sont surreprésentées dans les pôles (7 % de la population de 15 ans ou plus contre 4 % dans les couronnes ; *figure 5*), qui concentrent une grande part du parc locatif social. C'est également le cas des personnes seules (28 % de la population contre 14 % dans les couronnes). Cette localisation est particulièrement privilégiée par les jeunes

4 Un taux de couverture de l'emploi plus élevé dans les pôles



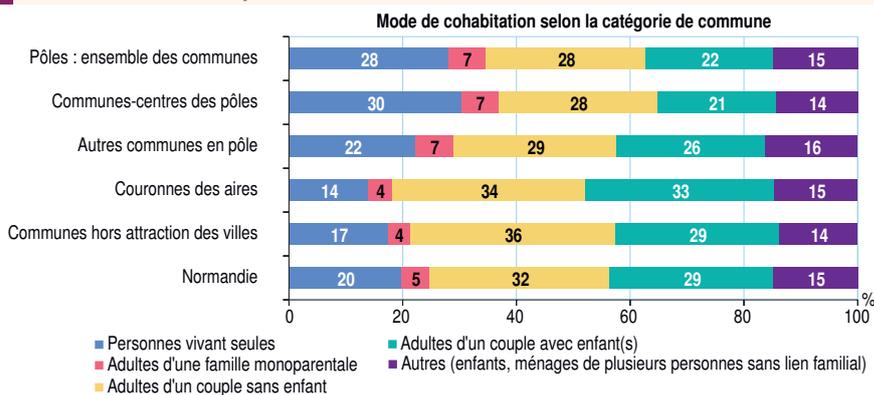
(1) Hors communes extra-régionales des aires s'étendant au-delà du périmètre de la région ou de la France
Champ : limites territoriales communales en vigueur au 1^{er} janvier 2020
Source : Insee, recensement de la population 2017

adultes vivant seuls : 80 % d'entre eux résident dans un pôle, contre la moitié des personnes seules de 60 ans ou plus.

Les personnes en couple avec enfant sont, à l'inverse, bien plus présentes dans les couronnes (33 % de la population de 15 ans ou plus contre 22 % en pôle) quel que soit leur âge. La même tendance est observée pour les

couples sans enfant, mais seulement à partir de l'âge de 30 ans, les plus jeunes couples préférant s'installer dans les pôles. Un retour tardif vers les communes-centres s'amorce toutefois au grand âge (75 ans et plus), compte tenu notamment des besoins croissants d'équipements de santé. ■

5 28 % des habitants en pôles vivent seuls



Note : les parts sont arrondies au plus près de leurs valeurs réelles. La somme des parts peut être de fait légèrement différente de 100 %
Champ : population de 15 ans ou plus des ménages
Source : Insee, recensement de la population 2017, exploitation complémentaire

Définitions

Taux de couverture de l'emploi : rapport entre le nombre d'emplois (au lieu de travail) et le nombre d'actifs occupés (au lieu de résidence). Un territoire offrant 150 emplois pour 100 actifs résidents aura ainsi un taux de couverture de l'emploi égal à 1,5.

Solde naturel : différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés au cours d'une période. On parle d'accroissement naturel ou d'excédent naturel lorsque le nombre de naissances est supérieur à celui des décès.

Solde migratoire : différence entre le nombre de personnes qui sont entrées sur le territoire et le nombre de personnes qui en sont sorties au cours de l'année.

Insee Normandie

5, rue Claude Bloch
BP 95137
14024 CAEN Cedex

Directeur de la publication :
Philippe Scherrer

Rédacteur en chef :
Pascal Julien

Attachée de presse :
Carole Joselier
Tél : 02 35 52 49 17

Mise en page :
Agence Elixir, Besançon
ISSN : 2493-7266 (en ligne)
ISSN : 2496-5227 (imprimé)

© Insee 2020

Pour en savoir plus

- Zonages d'étude : description et composition communale des zonages (<https://www.insee.fr/fr/information/2114631>)

- De Bellefon M-P., Eusebio P., Forest J., Pégaz-Blanc O., Warnod R. (Insee) « En France, neuf personnes sur dix vivent dans l'aire d'attraction d'une ville », *Insee Focus* n° 211, octobre 2020

- Audenaert D., de Bellefon M-P., Pégaz-Blanc O. (Insee), « Aires d'attraction des villes : plus de 15-29 ans et de cadres dans les pôles et dans les grandes aires », *Insee Première* n°1827, novembre 2020

